

Avec Eco Rénovation, la CAPEB propose un "mandataire commun"

C'est le deuxième étage de la fusée "Eco Artisan®". La CAPEB a lancé à Interclima la démarche "Eco Rénovation". Le principe consiste à donner un véritable statut de "mandataire commun" à un artisan qui devient l'interlocuteur unique du client pour piloter une démarche de rénovation énergétique globale faisant intervenir plusieurs corps de métier. Les rapports entre les entreprises sont basés sur le principe de la co-traitance. Pour y accéder, il faudra être Eco Artisan® (2400 labellisés à ce jour) ou dans la démarche (Module 1 réalisé et inscrit pour le Module 2). La CAPEB imagine une démarche en sept étapes : évaluation thermique, proposition d'une démarche globale (bouquet de travaux), sélection des artisans, devis transmis par le mandataire commun, acceptation de l'offre de co-traitance, signature d'une convention, réalisation des travaux.



Précisions : le mandataire commun est toujours désigné par les entreprises, jamais par le client. Il ne fait pas forcément de travaux. Chacun reste responsable de ses propres travaux. Le rôle du mandataire se limite à la coordination des entreprises (préparation et ajustements du calendrier, transmission des informations). Une rémunération du mandataire est possible. Quelques expériences pilotes ont déjà lieu dans les Pyrénées-Orientales, le Finistère, les Bouches-du-Rhône, les Vosges et le Gard.